

L'an mil sept cent soixante neuf le lundi dixième jour de juillet après la
publication des bans du futur mariage entre Louis Guillaume Lalouette
fils de feu Nicolas Lalouette et de Marie Anne Bagnier
et entre Marie Catherine Teterel fille de Pierre Teterel et de Marie Marguerite Polet
sans aucun de lamerse paroissialle par le jour du dimanche et de se
consecutifs le vingt neuf juin, le deux et le neuf juillet sans qu'il se soit
trouvé aucun empêchement, civil ni canonique par opposition de jours ou
par le curé de la cerlangue après les fiancailles celebrées en l'église de